



LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - TEL. 25 04 76
CCP 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " 1080 BRUXELLES

Le 1^{er} Chasseurs Ardennais remporte
pour la 10^e fois le Challenge Fusilier d'Assaut



L'équipe gagnante du 1^{er} Ch. A., avec, au centre, le colonel BEM Demarcho, commandant de Brigade ; le lieutenant-colonel Stenuit, commandant le 1^{er} Ch. A. et le capitaine BEM Dieu, commandant la 2^e Cie. Au centre-gauche, l'adjutant de Corps, Doyen vérifie l'alignement...

Remise de commandement au 3^e Chasseurs Ardennais

Dimanche 26 avril à Houffalize : Congrès national

la poste n'est, sans doute, pas étrangère nous aient privés de la possibilité de reproduire des illustrations.

L'occasion fut donnée de rendre, ce jour-là, au lieutenant-colonel Derille l'hommage chaleureux qu'il méritait. Rarement, en effet, un chef de Corps a marqué son commandement d'une telle réussite, se dévouant inlassablement à la tête d'une unité où on l'avait cru d'abord désigné... par erreur. Non seulement il a maintenu avec les anciens une liaison aussi étroite que sympathique, mais il donné ses véritables dimensions à la Marche du Souvenir, et s'est attaché à beaucoup d'autres initiatives, manifestant notamment un souci exceptionnel de présence. Il a démontré ainsi qu'on ne naît pas Chasseur Ardennais, mais qu'on le devient — et qu'on peut le devenir pleinement — et alors, qu'on le reste toujours.

Les Fastes du 3 Ch. A. auront lieu le 23 mai, et nous espérons y participer nombreux. Ils se continueront par la quatrième Marche du Souvenir, du 24 au 27 juin, qui promet d'être un succès plus grand encore que l'an dernier.

20 A.

Nous sommes heureux d'insérer dans ce numéro une longue chronique du 20 A, car nous tenons beaucoup à rester en contact avec nos Artilleurs. Espérons qu'elle se répètera. Les Fastes auront lieu les 19 et 20 juin.

SEPTEMBRE

La célébration du XXV^e anniversaire de la création de notre Fraternelle sera marquée par une prise d'armes au monument national de Martelange, le 19 septembre dans l'après-midi, avec participation de la Musique FDI et de détachements des unités Ch. A., tandis que le lendemain, dimanche 20 septembre, se déroulera à Arlon plusieurs cérémonies auxquelles on s'efforcera de donner un grand appareil. Des personnalités fort nombreuses seront nos invités, et les Chasseurs Ardennais doivent, ce jour-là, donner l'image d'un vaste rassemblement dans notre ville mère. Nous en reparlerons à Houffalize, et dans notre prochain numéro qui contiendra toutes les instructions nécessaires.

SERVICE MILITAIRE

Tant qu'il y aura des hommes, on débattrà de l'utilité de l'Armée et du service militaire, et il se trouvera des avocats de leur suppression. Mais il faudrait, pour cela, changer les hommes et bannir toute idée de guerre. Bien sûr, les nombreuses mutations de notre temps doivent nécessairement trouver leur résonance à l'Armée, et celle-ci a besoin de continues adaptations, pour autant qu'elles ne soient pas inspirées par le souci de détruire sa substance et qu'elles ne soient pas le fruit de la surenchère politique.

Dans l'opinion aussi, il est trop facile de toujours ranger l'Armée au premier rang des dépenses improductives et superflues : on ne mesure pas les services de tous ordres qu'elle rend, au point que si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer ou mettre sur pied de quoi la remplacer.

Présentement, c'est surtout l'opportunité du service militaire qui est mise en cause. « Il » ne serait pas adapté aux nécessités de notre époque ! En France et en Suède notamment, et plus médiocrement en Belgique, il se trouve de bons esprits pour réclamer son remplacement par un « service national », au reste mal précisé, et pour ressortir l'idée d'une armée de métier.

La suppression du service militaire est une utopie de même rang que celle des impôts. D'ailleurs, comme l'écrivait un général français, on s'en prend seulement au service militaire quand on ne se sent plus menacé et que, dès lors, il paraît moins utile : la question ne se pose pas en Israël, par exemple. Quant à l'armée de métier, elle est pratiquement irréalisable parce que, notamment, il est difficile de trouver des volontaires et que, de toute manière, ils s'en vont en période de prospérité. Au surplus, ils coûtent plus cher que les miliciens, et ce serait couper l'Armée de la nation.

En France, un institut spécialisé a entrepris une enquête dont les conclusions ont été réconfortantes : 70 % de la population estime le service militaire « nécessaire et forma-

leur ». Ce sont les femmes et les ouvriers qui sont les plus favorables au service militaire. Parmi les « contre », on trouve évidemment, au premier rang, les intellectuels, par snobisme et manie contestataire, et sans doute aussi par dédain.

REGLEMENT DE DISCIPLINE

Depuis de nombreuses années, il est question de modifier le règlement de discipline à l'Armée. Une commission fut créée, à cette fin, par M. Segers lors de son premier passage à la Défense nationale; les travaux ont été poursuivis sous M. Poswick, et seraient en voie d'être terminés, à nouveau sous M. Segers. Il s'agit, paraît-il, de remplacer l'obéissance passive par l'obéissance active...

Le projet de nouveau règlement sera bientôt soumis au Parlement; il contiendra un aspect positif, c'est-à-dire les droits et devoirs des militaires, un aspect inévitablement répressif, le règlement des sanctions et la procédure de discipline, et enfin, il traitera des récompenses. Le cachot serait supprimé, et remplacé par les arrêts de rigueur. Une proposition de loi a d'ailleurs déjà été déposée, à cette dernière fin, par M. Poswick.

Cette transformation, qu'on appelle « démocratisation » (on veut laire de même avec l'économie), a été accomplie déjà en Allemagne, où l'on a enfin créé une Armée « civilisée », en France, en Hollande, en Suisse et en Suède. Dans ce dernier pays, où si l'on n'est pas militariste, on est, dans l'ensemble, très favorable à l'Armée, c'est surtout la modification des rapports humains entre supérieurs et subordonnés qui a retenu l'attention. Les modifications se sont faites à peu près dans le même sens en France, où le nouveau règlement, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1967, prévoit, par exemple, qu'il n'y a plus d'obligation impérative de saluer un supérieur; n'empêche que les gens polis continueront de le faire. Mais cela a permis de dire que le nouveau règlement comblait le fossé entre le général et les particuliers.

Dans « Le Figaro Littéraire », au moment de la réforme de 1967, un officier devenu journaliste (cela arrive) écrivait de l'ancien règlement de discipline générale qu'il était « un des morceaux les plus célèbres, sinon des plus populaires, de notre littérature nationale ». Et de rappeler son paragraphe essentiel qui est le Credo, le Pater Noster, l'alfa et l'omega, la règle de vie de tous les militaires : « La discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants, que les ordres soient exécutés littéralement, sans hésitation ni murmure; l'autorité qui les donne en est responsable et la réclamation n'est permise au subordonné que lorsqu'il a obéi. »

Mais il avait du moins le mérite de fixer avec limpidité les rapports entre chefs et subordonnés : des seconds il exigeait une obéissance inconditionnelle; aux premiers il laissait l'entière responsabilité des ordres. Il était, sous cette forme, un condensé de la sagesse des peuples : tout en obtenant un rendement maximum des hommes en armes, il fixait, en même temps, une limite au domaine où risquait de s'exercer la violence.

Et « Le Figaro Littéraire », alors, de conclure que si jadis, la discipline était la force première des armées, elle est aussi, en général, « une contrainte révoltante pour l'intelligence et humiliante pour le corps. Elle s'oppose à la pleine jouissance du libre arbitre, cette parcelle d'esprit qui illumine et anoblit l'ordinaire matière de la créature humaine. Elle est cependant la condition du succès de toute entreprise humaine. Le pion, le sous-officier et la femme tout peser sur l'homme une contrainte dérisoire; ils n'ont pourtant jamais détourné l'homme ni de l'étude, ni de la guerre, ni de l'amour. »

Il y aura toujours des chefs et des subordonnés, des martyrs et des tyrannaux.

Mais la discipline ne doit pas être ramenée à sa notion la plus vulgaire : la discipline, ce n'est pas le salut, le cachot ou la contrainte; ce sont, d'abord, les règles qu'on s'impose à soi-même, celles qui sont librement acceptées parce que nécessaires à toute société.

Albert HUBERT,
président national.

DIMANCHE 26 AVRIL 1970 A HOUFFALIZE

CONGRES NATIONAL DE LA FRATERNELLE

Invités d'honneur :

Lieutenant Général aviateur e.r. Lucien LEBOUTTE

Général-Major médecin Albert GUERISSE

Commandant Daniel RYELANDT

INVITATION

Tous les Chasseurs Ardennais sont cordialement invités à participer au Congrès national de leur Fraternelle, qui se tiendra à Houffalize le dimanche 26 avril 1970.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

A partir de 9 h 30 : rassemblement place de l'Eglise.

10 h : messe solennelle avec homélie de Monsieur le Doyen Zéler, ancien Chasseur Ardennais.

10 h 50 : cortège et hommage au monument aux morts de la ville.

11 h 15 : salle communale :

XXV^e assemblée générale de l'a.s.b.l. Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Ordre du jour succinct (l'ordre du jour détaillé est envoyé à tous les délégués des sections) :

- Salut aux drapeaux et hommage aux morts ;
- Discours du président national;
- Présentation des rapports du secrétaire national, du trésorier national, des commissaires aux comptes et de l'administrateur du bulletin;
- Vœux et propositions;
- Statuts et élections des administrateurs et commissaires aux comptes;
- Manifestations en 1970, et notamment célébration, en septembre, du XXV^e anniversaire de la Fraternelle;
- Divers;
- Reconnaissance de membres d'honneur;
- Remise de médailles du Mérite de la Fraternelle;
- Allocation de clôture.

Pour rappel : tous les membres de la Fraternelle, à quelque catégorie qu'il appartienne, sont invités à assister à l'assemblée générale. Toutefois, disposent seuls de voix délibératives, proportionnellement à leur nombre de membres, les délégués mandatés par les sections.

Vers 13 h 15 : déjeuner.

Vu l'impossibilité de trouver, à Houffalize, une salle suffisamment grande pour accueillir tous les congressistes, environ 150 d'entre eux, et notamment les autorités, seront placés à l'Ecole moyenne de l'Etat, tandis que les autres seront répartis dans divers restaurants de la ville, proches les uns des autres. Pour des raisons de bonne organisation, les bons de repas seront uniquement valables dans les établissements au nom desquels ils seront établis; cela n'exclut pas la possibilité d'échanges.

Le menu sera à la hauteur de la réputation gastronomique de Houffalize, et comprendra un potage, une entrée, un plat de résistance, un dessert plus vins et café.

FRAIS DE PARTICIPATION : 175 F par personne, boissons et service inclus, à verser avant le 20 avril au CCP 762137 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section régionale de Houffalize.

TOUS EN BERET VERT, AVEC DECORATIONS.

LA VIE AU 3^e CHASSEURS ARDENNAIS

Le major Siraux succède au lieutenant-colonel Derille à la tête du 3^e Chasseurs Ardennais

Soleil printanier à Vielsalm, le vendredi 15 mars, pour la remise de commandement du régiment. Le fait que le parc communal était transformé en borbrier n'a pas empêché la cérémonie de se dérouler dans un ordre rigoureux, ce qui démontre que les Chasseurs Ardennais ont le pied sûr.

Avant la prise d'armes, l'ancien et le nouveau chef de Corps, qui accompagnait le président national, sont allés s'incliner devant le monument aux morts des 5 et 6 Ch. A. qui encadraient les drapeaux de la Fraternelle et des autres associations patriotiques, et en présence d'un certain nombre d'anciens. Le lieutenant-colonel Derille déposa une gerbe de fleurs.

Les troupes étaient disposées en carré, face à une immense tribune, tandis que la musique FDI était placée devant l'Hôtel de Ville avec, à ses côtés, la mascotte Clovis non accompagnée, cette fois, de sa Clothilde, ce qui est peut-être à la base du fait qu'il fut beaucoup plus remuant et grogner que d'habitude, se lançant même dans un concert d'imprécations qui fut un intermède de haute qualité.

Il nous est impossible de citer toutes les personnalités présentes, parmi lesquelles on reconnaissait le général-major Delpendange, aide de camp du Roi et commandant opérationnel FDI; le lieutenant général e. r. Eyckmans, ancien du 3 Ch. A.; le général-major e. r. Boulhon, qui fut le premier chef de Corps du major Siraux; Mgr Platteau, aumônier général du Culte catholique; le colonel BEM Marlière, commandant militaire du Luxembourg; le colonel Haas, chef d'Etat-Major circonscriptionnaire; le colonel de Gendarmerie Baclène, chef du groupe territorial Liège-Luxembourg, et le lieutenant-colonel Defèche, commandant le groupe du Luxembourg; le colonel BEM Penneman de Bosscheyde, directeur général de l'Infanterie, et le colonel BEM De Puydi, inspecteur de l'Infanterie; le colonel e. r. A. Lalière, ancien du 3 Ch. A. et ancien commandant du 1 Ch. A. et son frère, le colonel BEM Charles Lalière, adjoint au commandant de la Force terrestre; les anciens chefs de Corps, colonel et lieutenants-colonels Stevelinck, Colpaert, Peterkenne, Camus et Bouboux; les anciens commandants du 1 Ch. A.: lieutenants-colonels Jacques et Delogne; le lieutenant-colonel Stenuit, actuel commandant du 1 Ch. A., et le lieutenant-colonel Urbain, commandant du 20 A.; les colonels et lieutenants-colonels Henard, Moïny, Perrard, Schlickzelle, Hardy, Henrion, Massart, Hernoe et Petit.

Côté civil: MM. Lion, commissaire d'arrondissement à Bastogne, et Hen, commissaire d'arrondissement à St-Vith;

les députés permanents Bastin et Bock; le député Olivier, bourgmestre de Bastogne, ainsi que les bourgmestres de Vielsalm, Grand-Halleux, Eupen, St-Vith et Moxhe.

Pour la Fraternelle: MM. Hubert, président national, Piedboef, vice-président national; les administrateurs André, Catin et le colonel Lalière déjà cité; Goffart, président du Brabant; Colson, Ricaille, Durout et Leuris, respectivement secrétaires des sections de Bertrix, Houffalize, Liège et 1 Ch. A. Il y avait les drapeaux du 10^e de Ligne, de Bastogne, de Bertrix, du Brabant, de Houffalize, de Liège, de Vielsalm et du 1 Ch. A.

Cérémonial usuel pour les remises de commandement, précédé de la prestation de serment d'un jeune officier, le sous-lieutenant Melchior, fils de notre camarade de Steinbach, lui-même ancien du 3 Ch. A.

LE NOUVEAU COMMANDANT DU 3 Ch A

Le major Jacques Siraux est né en 1925 à Enghien, c'est-à-dire exactement sur la frontière linguistique. Le 3 septembre 1944, il s'engagea comme chauffeur à la «15 Vehicle Company KAOC, HQ n° 1» et participa, à ce titre, à l'offensive von Rundstedt et à la contre-offensive décisive des Alliés. En avril 1945, il s'engagea comme volontaire de guerre à l'Armée belge et servit d'abord au 36^e bataillon de Fusiliers, commandé par le major Krack, adjudant-major du 1 Ch. A. en 1940.

Après l'Ecole préparatoire de Sous-Lieutenants à Sillef et les cours de l'Ecole d'Infanterie à Tervuren, le lieutenant Siraux remplit diverses fonctions, jusqu'en 1948, au 3^e bataillon de la Brigade Libération qui devint, par la suite, le 2^e de Ligne. Il passa ensuite dix ans, jusqu'à la fin de 1958, à l'Ecole d'Infanterie à Arlon. A noter que lors d'un rappel, en août 1957, de la 4 D.I., il fut affecté au 2^e Chasseurs Ardennais, prenant ainsi un premier contact avec la grande famille des berets verts.

Le major Siraux a fait partie pendant deux ans de l'Etat-Major FDI et il est passé, en 1961, au 12^e de Ligne où il demeure, comme commandant de compagnie, jusqu'en mai 1967 pour y retourner en qualité de commandant en second en décembre 1968.

Le major Siraux, qui a épousé une Arlonaise, possède la connaissance approfondie des deux langues nationales et il parle, en outre, couramment l'allemand.

Dans son allocution, le colonel Derille dit notamment, en s'adressant à ses chers Chasseurs Ardennais.

Après avoir eu, pendant la durée d'un commandement, le plaisir de voir succéder plusieurs classes, votre excellent

manière de servir, votre enthousiasme, votre désir de bien faire m'ont persuadé que dans cette époque, qualifiée de matérialiste, on peut faire confiance à la jeunesse d'aujourd'hui. Votre générosité et votre esprit de fraternité font fi des différences sociales, des différences de culture et de philosophie qui caractérisaient parfois d'autres époques.

Je vous ai dit, lors de votre arrivée au régiment, que la réussite de votre service militaire dépendait, avant tout, de cela; vous l'avez parfaitement compris.

Continuez donc à participer en collaboration.

Pour beaucoup d'entre vous, l'Armée aura été une découverte où vous avez trouvé, avec l'esprit de camaraderie et la vie au grand air, des horizons nouveaux et inattendus.

La façon dont vous avez compris votre service vous a permis de réaliser un départ appréciable qui vous aidera à entrer de plain-pied dans la vie civile. J'ai cependant encore une dernière demande à vous adresser. Vous savez maintenant ce qu'est l'Armée et le service militaire; je sais que comme dans toute entreprise humaine, tout n'y est pas parfait. Ce que je vous demande, c'est d'informer honnêtement ceux qui sont appelés à vous succéder, pour les aider ainsi à aborder leur service militaire sans préjugés: vous leur rendez, de cette manière, un service appréciable car vous savez maintenant, par expérience, combien de jeunes débutent moins bien leur service parce que mal renseignés au départ.

Au bourgmestre de Vielsalm, il dit entre autres:

On parle souvent de contacts «Armée-Nation», mais l'Armée, c'est la Nation; elle existe par la volonté même de la nation et en est l'expression.

Il m'a été particulièrement agréable de servir dans une région où règne un esprit des plus sympathiques et où nous pouvons œuvrer dans la meilleure des ambiances, et ceci pour le plus grand bien des jeunes venant de toutes les régions du pays effectuer leur temps de service à Vielsalm.

Enfin, il s'adressa au président de la Fraternelle en ces termes:

Monsieur le Président national de notre Fraternelle. Je suis arrivé ici il y a deux ans et demi, n'étant ni Chasseur Ardennais, ni même Ardennais tout court, et je puis avouer maintenant que je me suis demandé alors comment j'allais m'intégrer dans votre famille. Vous avez rapidement solutionné mon premier problème de commandement en m'accueillant chaleureusement, ce qui prouve que dans notre grande famille, il n'y a pas de préjugés. Je vous remercie personnellement, ainsi que tous les membres de la Fraternelle, pour la confiance que vous m'avez constamment témoignée. Je puis vous dire combien je suis fier d'avoir eu la chance de commander le beau régiment que je quitte

aujourd'hui, combien je suis fier d'être et de rester Chasseur Ardennais. Vive les Chasseurs Ardennais. Vive le 3^e Ch. A.

Ensuite eut lieu, par le colonel Haas, commandant de Brigade, la reconnaissance du nouveau chef de Corps, le major Siraux, auquel, ensuite, le lieutenant-colonel Derille remit le stick de commandement.

Puis, en l'honneur de l'ancien chef de Corps qui avait, une dernière fois, passé en revue son unité, fut entonnée la Marche des Chasseurs Ardennais.

Un défilé clôtura la cérémonie.

A l'occasion du vin d'honneur qui eut lieu ensuite au mess des officiers, des allocutions furent successivement prononcées par le colonel Haas, le major Possot, commandant en second, M. Hubert, président national, M. Remacle, bourgmestre de Vielsalm, et un représentant de l'Administration communale de Charleroi. Des cadeaux furent remis au lieutenant-colonel Derille, tandis que Mesdames Derille et Siraux étaient abondamment fleuries.

Le lieutenant-colonel Derille remercia avec beaucoup d'humour et d'émotion, puis le major Siraux prit un premier contact avec l'assemblée en sa qualité de chef de Corps frais émoulu.

La soirée et la nuit se terminèrent par un buffet froid et un bal au mess des officiers.

LA VISITE D'ADIEU DU GENERAL DANLOY

Si de nombreuses activités se déroulent au mois de mars, deux cérémonies retiennent tout particulièrement notre attention: La visite d'adieu du Général Danloy et la remise de commandement du Bn.

Le 9 mars a eu lieu à la caserne Ratz la visite d'adieu du Gen. Maj. Danloy au 3 Ch. A. Le Général Danloy, Aide de Camp du Roi, Commandant la 3^e Circonscription Militaire va bientôt nous quitter. Les Chasseurs Ardennais ont tenu à manifester leur sympathie à celui qui fut le fondateur des Commandos belges.

Le Chef de Corps du 3 Ch. A., le Lt. Col. Derille a accueilli le Général au Quartier Ratz. Les officiers, sous-officiers et VC du Bn ont remis à leur Comd. de Circonscription des cadeaux-souvenirs lors d'un vin d'honneur organisé à la Cantine Troupe. Le Col. Haas, Chef d'EM de la 3^e circ. Mil. et ses officiers, le Col. Bér. Marlière, Comd. de la Prov. de Luxembourg ont tenu à participer à cette cérémonie. Un repas de Corps réunit ensuite les officiers au mess «Le Relais», M. le Bourgmestre Remacle et M. le Juge André s'étaient joints aux officiers du Bn pour ce repas de famille. A cette occasion, M. Catin, président de notre section de Vielsalm, remercia le Général pour toute la sympathie qu'il a toujours manifestée à l'égard des Chasseurs Ardennais. Il lui remit un magnifique cadeau au nom de notre Président National.

Extrait du discours du Lt. Col. Derille lors de la visite d'adieu du Gen. Danloy.

«Au nom de tous les militaires du 3 Ch. A., je tiens à vous remercier pour la sym-



pathie que vous avez toujours manifestée. Nous sommes heureux et fiers d'avoir servi sous les ordres d'un grand soldat à la carrière aussi brillante qu'exceptionnelle. Nous avons trouvé en vous un véritable chef qui toujours s'est intéressé aux problèmes humains et sociaux de notre Bn. Pour tout cela, mon Général, les Chasseurs Ardennais vous disent: Merci!»

Le Gen. Danloy fut ainsi fait «Chasseur Ardennais d'honneur». C'est coiffé de notre célèbre béret vert qu'il a quitté Vielsalm.

(Cliché FM)

A travers les forêts des Cantons de l'Est.

L'année 1970 a débuté par la «Marche des Cantons de l'Est» rendue particulièrement difficile par les conditions atmosphériques. Mais il en faut bien plus pour rebuter les Chasseurs Ardennais des «Cantons de l'Est». Tout au long de l'itinéraire — Butgenbach, Robertville, Malmédy, Eupen — la marche connut un réel succès. Un fleuron de plus pour la 3^e Cie.

NOUVELLES DIVERSES

Peu après la traditionnelle «Remise des Hures» aux jeunes Chasseurs Ardennais à Bomal, le Chef de Corps du 3 Ch. A. a conduit une délégation du Bn qui assistait aux cérémonies de la remise du Sapin de Noël à la ville de Bruxelles. Cette année, la ville de Bastogne — vieille cité des Chasseurs Ardennais — eut l'honneur de faire ce don à notre capitale.



L'adjudant pensionné Georges Flamen, proche de la soixantaine, effectué, aussi à l'aise qu'un jeune, la descente en rappel du barrage de Robertville, lors de la Marche des Cantons de l'Est. Il est vrai qu'il est «abonné» à la Marche du Souvenir.

Une soirée «All Ranks» s'est déroulée au mess des sous-officiers. L'ambiance de sincère camaraderie propre aux Chasseurs Ardennais laissera sans nul doute un chaleureux souvenir au Chef de Corps.

L'orchestre «les Marcassins» a prêtés son concours au bal organisé par la Fraternelle de Houffalize en la salle de Buret. Le chaleureux accueil de la population fit de ce bal une agréable réunion de famille. L'orchestre du 3 Ch. A. apprécia tout particulièrement le franc succès de cette sympathique réunion.

Un club théâtral a été inauguré au 3 Ch. A. le 17 février. Le public enthousiasmé a particulièrement apprécié les efforts des acteurs qui ont mis tout leur cœur pour faire passer une agréable soirée à leurs camarades.

Les droits moraux et matériels des Combattants

LE POINT...

Il sera vite fait, attendu qu'aucune disposition nouvelle digne de mention n'est intervenue en faveur des victimes du devoir patriotique depuis notre dernier numéro, et que l'on attend toujours un commencement d'exécution de la programmation en dix-neuf points, sans compter onze points pour les victimes accidentelles, arrêtée par le gouvernement le... 19 décembre 1969 et qui a été commentée dans notre dernier numéro. Sans doute, une fois de plus, se propose-t-on de recourir à la méthode du gros paquet (dans un autre domaine, un petit ministre pratiquait la politique des petits paquets, sur lesquels tout le monde trébuche encore aujourd'hui) que l'on fait voter d'urgence à la veille des vacances, pour empêcher tout amendement dans un domaine qui sensibilise encore assez bien les parlementaires, du moins certains d'entre eux.

Centre de renseignements et de documentation

Le ministre de la Santé publique, M. Louis Namèche, qui assure la tutelle des œuvres de guerre et qui, à l'encontre de la plupart de ses prédécesseurs... œuvre de façon positive et bienveillante en faveur des victimes du devoir patriotique, a annoncé son intention de créer, en faveur de ces dernières, un service national (dont la dénomination précise ne semble pas encore arrêtée, et que certains appellent aussi « bureau d'information », ou « office », ou « centre », pour notre part, nous aimons bien « service ») de renseignements et de documentation. Celui-ci fonctionnerait sous le contrôle du Conseil supérieur des œuvres de guerre, et bénéficierait de l'aide du Bureau permanent, lequel trouverait ainsi et enfin matière sérieuse à occupation. Il serait établi 61, rue Montoyer, à Bruxelles, dans les locaux mêmes du Bureau permanent.

A première vue, l'initiative paraît heureuse et utile, encore qu'elle vienne un peu tard, quand le gros œuvre et même les aménagements essentiels du statut des combattants et victimes de la guerre sont terminés.

Nous pensons cependant devoir formuler quelques interrogations pour souligner notamment trois écarts possibles auxquels on a, sans doute, songé, mais nous ne sommes pas dans le secret des... dieux du Conseil supérieur et du Bureau permanent :

a) Certaines associations seront tentées de n'accepter ce nouveau service que du bout des lèvres, sinon de s'y opposer, parce qu'elles redoutent de perdre un certain nombre de cotisants qui estimeront n'avoir plus besoin de leur assistance;

b) Pour nous en occuper depuis fort longtemps, nous savons que la matière est extrêmement vaste et complexe. Il faudra, dès lors, au nouveau Centre pas mal de temps pour réunir une documentation valable, d'autant plus que les diverses administrations admettront péniblement d'être dépossédées de certaines attributions souveraines; dans l'intervalle, le bureau d'information risque d'être obligé de jouer simplement la boîte aux lettres, et comme ses correspondants pourraient fort bien ne mettre aucun empressement à lui répondre, son intervention pourrait retarder les solutions plutôt que les hâter;

c) Le plus important : quel sera exactement le champ d'action de la nouvelle institution? La compétence sera-t-elle limitée à la réunion d'une documentation et à la fourniture de renseignements impersonnels, ou ira-t-elle jusqu'aux conseils individuels? Cette pratique est le fait, entre autres, non sans grande utilité et efficacité parfois, des assistantes sociales,

de l'ONAC et de l'ONIG. Et si l'on pousse jusqu'aux conseils et la constitution de dossiers, ne risque-t-on pas des conflits avec les administrations ou juridiction administratives appelées à prendre des décisions? Les requérants pourraient, en effet, invoquer les orientations, avis ou suggestions du Service de renseignements et de documentation à l'encontre des thèses officielles. Exemple : en matière de pension d'invalidité ou de veuve, si quelqu'un venait à dire en Commission que c'est ledit service qui a conseillé de présenter le dossier de telle manière, et s'il produisait une lettre de celui-ci émettant un avis sur la valeur de tel document jugé non probant par la Commission, ou sur telle interprétation à donner à une disposition légale qui ne correspondrait pas à la jurisprudence des Commissions de pension.

Notre argumentation paraîtra peut-être à certains comme un peu tirée par les cheveux, mais nous croyons utile de faire part de nos réflexions à l'attention de ceux qui doivent mettre au point la nouvelle organisation, et pour apporter ainsi notre pierre à un édifice qu'on souhaite fonctionnel et construit sans nouveau retard, mais aussi sans funeste précipitation.

A.H.

Augmentation des pensions de guerre

En raison du fait que l'index des prix à la consommation a dépassé deux fois consécutivement le nouveau plafond fixé pour les rémunérations des services publics, les pensions de guerre (invalides, veuves et orphelins et ascendants) seront augmentées de 2,5 % à partir du 1^{er} avril 1970. Il est vraisemblable cependant qu'étant donné que les assignations sont préparées dès le début du trimestre, le nouveau taux ne sera pas inclus dans le paiement du 1^{er} avril, et que les arriérés seront payés soit en cours de trimestre, soit avec la pension du troisième trimestre.

Rappels

— Il est trop tard, depuis le 31 décembre 1969, pour les résistants et agents de renseignements et d'action qui avaient droit à la médaille du Volontaire de guerre combattant : la chose a été rappelée à diverses reprises, et les négligents ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

— Ceux qui n'ont pas encore la médaille commémorative 1940-1945 peuvent la demander jusqu'au 23 septembre 1970.

— La médaille du Militaire combattant peut encore être demandée jusqu'au 31 décembre 1970.

— Les invalides peuvent désormais introduire des instances en aggravation, sans courir le risque de voir leur pourcentage diminué : ils conservent au moins le pourcentage qu'ils possédaient déjà.



(Clichés « L'Avenir du Luxembourg »)

Le capitaine Paquay, responsable de la marche des cantons de l'Est, surveille une descente en rappel.



Au barrage d'Eupen, une opération délicate.

Un détachement du 3^e Chasseurs Ardennais rendait les honneurs le samedi 7 mars, lors de l'inauguration au square Riga à Schaerbeek, par le prince Albert, du mémorial aux troupes des campagnes d'Afrique.

LE MARCHE DU SOUVENIR 1970

Organisée pour la quatrième fois par le 3^e Chasseurs Ardennais, la « Marche du Souvenir 1970 » aura lieu cette année du 24 au 27 juin 1970.

Un parcours de cent vingt-cinq kilomètres, les merveilleux sites du Massif ardennais et du Luxembourg belge, des militaires, des civils, des jeunes et des moins jeunes de toutes les nationalités, les joies de l'amitié et de la fraternité, voilà ce que la « Marche du Souvenir 1970 » offrira pendant quatre jours à ses marcheurs.

Elle conduira les participants d'Arlon à Vielsalm, en passant par Martelange, Bastogne et Chabreheze. Son itinéraire a été particulièrement bien étudié afin d'éviter les grand-routes. Chaque étape comprendra environ 32 km.

PARRAINAGE D'UN COMPAGNIE PAR LA COMMUNE DE MOXHE

Le 16 novembre 1969 — nous en avons rendu compte dans notre précédent numéro — une délégation du 3^e Chasseurs Ardennais assistait, à Moxhe, à l'inauguration d'une rue au nom de Marcel Royer, chasseur ardennais de la classe 1939, tombé au combat le 10 mai 1940, à Rochelival. L'administration communale de Moxhe a décidé de parrainer la première compagnie au 3^e Chasseurs ardennais, placée sous les ordres du commandant Dewulf. Cette cérémonie se déroulera le 10 mai prochain.

Lors de l'offensive des Ardennes, en 1944-1945, de nombreux habitants du pays de la Salm étaient réfugiés dans la région d'Antheit et Moxhe.

Cette manifestation permettra non seulement aux jeunes et aux moins jeunes de prendre contact avec l'Armée dans une ambiance particulièrement sympathique et de resserrer ainsi les liens entre les civils et les militaires, mais également de saluer au passage les lieux qui furent le théâtre de combats acharnés au cours de la deuxième guerre et de se souvenir de ceux qui tombèrent au combat.

En outre, cette randonnée a également pour objectif de mieux faire connaître nos Ardennes.

Quatre camps, disposant de toutes les commodités, seront organisés pour accueillir les marcheurs à l'étape du soir. Ils seront installés à Martelange, Bastogne, Houfalize et Vielsalm.

Les personnes qui désirent participer aux quatre étapes de la marche, ou à certaines d'entre elles, sont priées de s'adresser dès maintenant au : Secrétaire de la « Marche du Souvenir », Quartier Ratz, 6690 - Vielsalm (Belgique) - Tél. : (080) 164.58 - pour obtenir des renseignements et les bulletins d'inscription.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 15 juin 1970 inclus.

Rente de combattant et de captivité

Notre ami, le député Ch.A. Roland Gillet, a accepté, en principe, de déposer une proposition de loi reprenant nos revendications en ce qui concerne les nécessaires aménagements à apporter aux dispositions légales concernant la rente de combattant et de captivité. Il sollicitera, conjointement avec la Fraternelle, la signature de parlementaires luxembourgeois des trois partis. Nous nous occupons de mettre au point, avec lui, un avant-projet de texte, lequel sera ensuite communiqué à tous ceux qui accepteraient de contresigner la proposition.

La loi est loi

Il nous revient que certaines administrations mettent plus que de la mauvaise volonté à appliquer les nouvelles dispositions légales concernant les bonifications d'ancienneté et de traitement que nous avons, à maintes reprises, expliquées ici. Rappelons, en bref, qu'ont droit à ces bonifications, calculées en fonction des services admissibles et qui comptent pour le calcul des rémunérations et pour l'ancienneté de service :

— tous les invalides de guerre;
— les prisonniers de guerre, prisonniers politiques, membres des Forces belges de Grande-Bretagne et des Corps expéditionnaires de la Force publique, ainsi que les agents SRA et les auxiliaires, pour autant qu'ils comptent au moins un an de service.

Condition : il faut être entré dans l'administration avant le 31 juillet 1955.

Ces dispositions sont applicables à toutes les administrations de l'Etat, des provinces et des communes, et aux établissements sous le contrôle ou la garantie de l'Etat.

Nous nous demandons ce qu'attendent les ministres pour veiller strictement au respect des lois et arrêtés royaux dont ils ont pris la responsabilité.

Que ceux qui peuvent prétendre à ces bonifications ne se laissent pas faire, et nous signalent les difficultés qu'ils rencontrent éventuellement. Les lois, qui



LA VIE DE LA FRATERNELLE et des unités Ch.A.

L'administrateur de notre Bulletin, le colonel Renson a 80 ans



Le jubilaire, entouré du président du Brabant, J. Goffart, du président national, du colonel BEM Borgniet et du vice-président Bodson.

A la mi-janvier, le colonel Albert Renson a fêté son 80^e anniversaire. Nombre d'amis, parmi lesquels des camarades de combat de 1914-1918 et des Chasseurs Ardennais, avaient répondu avec empressement à l'invitation de M^{lles} Renson pour s'associer à cette célébration. On citera notamment MM. Hubert, président national; Bodson, vice-président national et trésorier de la section du Brabant; le colonel BEM Borgniet, administrateur-conseiller; Goffart, président du Brabant; Heimbacker, ancien secrétaire national.

« Notre » colonel s'est montré plein d'allant et de sérénité, ce qui n'est pas pour surprendre, annonçant qu'il ne se proposait pas de convier les assistants à son 90^e anniversaire, mais seulement au centième, du moins ceux qui seraient encore là...

C'est toute la Fraternelle qui tient à apporter ses chaleureuses congratulations à celui qui a toujours voulu que le 20 A. maintienne avant tout ses liens de tradition avec les unités Ch. A., pour lesquelles il a été créé.

Devons-nous énumérer les exceptionnels états de service du colonel Renson pour les Chasseurs Ardennais: vice-président du comité de gerance du SSChA pendant l'occupation; membre du comité d'organisation de la fraternelle en 1945;

président a.i. du Brabant? Quand en 1949, le comité central décida de constituer le bulletin en service autonome, et alors que celui-ci connaissait une passe difficile en ce qui concerne la production



Pas de danse inédit?... Démonstration torillée d'Etat-Major ou révérence très XVII^e?... le colonel BEM Borgniet en pleine action. A l'avant-plan, toujours imperturbable, le colonel Renson.



Le président du Brabant, Jean Goffart et l'ancien secrétaire national, Louis Heimbacker.

de moyens de subsistance, le Colonel accepta les fonctions d'administrateur, et il assume encore aujourd'hui cette charge. De 1960 à 1968, il en assura, en outre, la direction rédactionnelle. Il n'a d'ailleurs pas cessé de participer à la rédaction, tout comme à la vie de la Fraternelle, dont il est membre du conseil d'administration depuis 1954. Conseiller écouté et respecté, comme il n'en est pas d'autre.

Faut-il ajouter que le colonel Renson est entouré de la sympathie, de l'affection, du respect unanime des Chasseurs Ardennais et que nous lui souhaitons de demeurer de longues années encore un alerte jeune octogénaire, pour passer ensuite dans une autre numération; qu'il puisse aussi prendre part encore à de multiples et homériques parties de couyon auxquelles, quand il en a le temps — ce qui est rare —, le président national est heureux de s'associer, les dimanches matins?

Le Bulletin

Nous avons reçu pour le Fonds de soutien du bulletin:

1 ^{er} Chasseurs Ardennais	2000 F
Section 1 Ch. A.	5000 F
Abbé Nackaert, Baugnies	100 F
Victor Delang, Louvain	200 F
Léon Tesch, Habay-la-Vieille	100 F
Gaston Leenars, Bruxelles	20 F
Théophile Quataert, Bruxelles	50 F
tous anciens 1914-1918 du 10 ^e de Ligne	
M ^{lles} Vve Paulus, Arlon (en souvenir de son mari)	100 F
Général-Major Lamote, commandant la 1 ^{re} Division	100 F
Arsène André, Polleur	25 F
Maurice Demarche, Herbesthal	20 F
Alexandre Merckx, Louvain	500 F
Daniel Lardin, Nalines	20 F
Georges Saint, Hemiksem	20 F
Jean Manguette, Verviers	100 F
Tadino, Fraternelle des Démonstrateurs, Liège	100 F

Total, depuis le dernier bulletin 8455 F

D'autre part, 26 abonnements de sympathie ont été récoltés par notre camarade Adolphe Droeshaut et 5 par Edmond Giboux, tous deux de la vaillante sous-section de Molenbeek.

A tous ces généreux donateurs et prospecteurs, un cordial merci.

MANIFESTATIONS 1970

- 26 avril — HOUFFALIZE: Congrès national de la Fraternelle.
- 3 mai (?) BRUXELLES: Fête de l'Infanterie.
- 8-9 mai — SPICH (RFA): Fastes du 1 Ch. A.
- 22-23 mai — VIELSALM: Fastes du 3 Ch. A.
- 31 mai — COURTRAI et VINKT: 30^e anniversaire de la bataille de la Lys.
- 24 au 27 juin — ARLON, MARTELANGE, BASTOGNE, CHABREHEZ, VIELSALM: Marche du Souvenir IV.
- 19 septembre — MARTELANGE: Commémoration du 25^e anniversaire de la Fraternelle.
- 20 septembre — ARLON: Commémoration du 25^e anniversaire de la Fraternelle.

Le président de la Fraternelle chez le ministre de la Défense nationale

M. P.W. Segers, ministre de la Défense nationale, a reçu en audience, le 17 mars, le président national de la Fraternelle. Ce dernier l'a entretenu du XXX^e anniversaire de la campagne de 1940, de la célébration, en septembre prochain, du XXV^e anniversaire de la Fraternelle, de la Marche du Souvenir et de notre prochain Congrès national.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a tenu réunion à Libramont le 21 mars. Il a mis au point le programme du congrès national de Houffalize et a discuté, sur présentation des propositions du président du comité d'organisation, M. Raymond Reuter, des manifestations à mettre sur pied à Martelange et Arlon, les 19 et 20 septembre, en vue de célébrer le 25^e anniversaire de la Fraternelle.

Le président a mis les administrateurs au courant de son entretien avec le ministre de la Défense nationale.

Le Conseil s'est également soulé de la réalisation d'un disque de notre marche et de l'aménagement du monument national de Martelange, de la participation aux fastes des unités Ch. A., de la commémoration du 30^e anniversaire de la bataille de la Lys à Courtrai et à Vinkt, ainsi que de divers problèmes administratifs.

Cotisations

Chacun est invité à se mettre en règle aussi rapidement que possible au point de vue cotisation pour l'année 1970. La formule la plus expéditive et la moins coûteuse consiste à effectuer d'initiative un versement au C.C.P. de sa section. (Voir en page 2.)

Nous insistons pour qu'aucun versement ne soit fait au C.C.P. national, de même qu'à celui du bulletin. En revanche, les versements de soutien pour le bulletin doivent être effectués au C.C.P. de celui-ci.

Association belge de progrès social

L'Association belge de progrès social a appelé à sa présidence le député de Bruxelles Roland Gillet, qui, comme chacun sait, appartenait au 1 Ch. A. en 1940. Nos cordiales félicitations à notre camarade aux activités débordantes, et qui est toujours prêt à se mettre à la disposition de ses anciens frères d'armes.

Le Général Champion, Grand Officier de l'Ordre de Léopold II

C'est seulement par le *Moniteur* du 8 janvier 1970 que nous avons appris qu'un arrêté royal du 8 juillet 1969 avait promu le général-major Lucien Champion au grade de Grand Officier de l'Ordre de Léopold II. Nous l'en félicitons bien cordialement.

CHASSEUR ARDENNAIS EN HERBE...



Ce jeune Chasseur Ardennais, qui pourrait être aussi pêcheur d'Istade, a trois ans. Il s'appelle Thomas Henrion et est le petit-fils de notre président national, auquel il a subtilisé un baret vert, déjà sa coiffure préférée. Il est de bonne graine...

Show de la musique FDI

Nous espérons que nombreux ont été les Chasseurs Ardennais à suivre le 28 décembre dernier le show de notre musique FDI à la TV - RTB. Il fut réellement magistral. Et le lieutenant Roland Cardon se montra aussi à l'aise devant les micros et sous l'œil des caméras que la baguette à la main.

Les Beaufils, Chasseurs Ardennais

Dans notre dernier numéro, nous signalions que le regretté colonel BEM Georges Beaufils, natif de Léglise, avait souvent exprimé son regret de n'avoir pu appartenir aux Chasseurs Ardennais. Que ce rappel nous soit l'occasion de signaler que deux de ses frères furent des nôtres en 1940; ils habitent toujours Léglise et sont membres de notre section de Neufchâteau. L'un d'eux, Albert, a subi cinq années de captivité comme prisonnier de guerre et en est revenu avec une santé sérieusement ébranlée.

Le centre « Infanterie - Troupes blindées » d'Arlon-Stockem

Depuis le mois de janvier 1970, l'Ecole d'Infanterie, l'Ecole des Troupes blindées, ainsi que le 5^e Lanciers et le bataillon d'Instruction et d'Expérimentation Léopold, stationné à Bourg-Léopold, sont regroupés dans un ensemble portant la dénomination « Centre Infanterie - Troupes blindées ». Le commandement est établi à Stockem-lez-Arlon.

Le commandant du centre est le général-major Fernand Wagner, Arlonnais d'origine, qui fut chef du Corps du 3^e Chasseurs Ardennais de 1956 à 1958.

Vacances Méditerranée Corse pour handicapés

Sous l'égide de la Ligue nationale pour handicapés, vient de se constituer une ASBL « Vacances Méditerranée Corse » pour handicapés. Elle est placée sous la présidence d'honneur du prince Alexandre de Mérode, membre du Comité olympique international. Notre président national a été appelé à faire partie du Comité de patronage, en même temps qu'un certain nombre de ministres et les gouverneurs des provinces wallonnes. L'animateur et administrateur-délégué est notre ami le major Jean Militis qui se dévoue depuis nombre d'années en faveur des enfants handicapés.

Abonnements de sympathie

Depuis la création de notre bulletin la redevance pour « abonnement de sympathie » n'avait pas varié, au point qu'elle était devenue à peine supérieure, sinon inférieure pour certains numéros, au prix de revient. Nous avons donc décidé de la modifier. Désormais, elle sera de TRENTE francs pour quatre numéros au lieu de vingt. C'est moins cher qu'un whisky!...

LA VIE AU 1er CHASSEURS ARDENNAIS

Dixième victoire du 1er Chasseurs Ardennais au Challenge Fusilier d'Assaut



Parfaitement décontractés, les équipiers du 1 Ch A arborent déjà le sourire de la victoire. (Cliché « F.M. »)

La 2^e compagnie du 1^{er} Chasseurs Ardennais a réédité l'exploit de 1963 en réalisant des performances peu communes. On se souvient du Peloton Chalfusas de cette même 2^e compagnie, commandé alors par le lieutenant Delvosal et qui avait pris une avance tellement foudroyante que les adversaires les plus tenaces en avaient été découragés. Il a fallu attendre longtemps avant de pouvoir enfin inscrire cette étonnante DIXIEME victoire au palmarès. Avant la compétition, nous n'étions pas aussi optimistes que le capitaine BEM Dieu et le 1^{er} sergent Alvoet ! Chacun

vivait d'espoir, mais ne s'attendait nullement à un résultat aussi remarquable.

En réalisant cet exploit, nos « gars » de la 2 ont prouvé qu'ils étaient imprégnés d'enthousiasme, de courage, d'endurance, d'énergie, d'esprit de camaraderie (celui qui unit tous les Bérés Verts) et qu'ils possédaient les connaissances techniques et tactiques requises et nécessaires au combattant, que leurs grades ont sur leur ineulquer au cours de l'instruction. On lira ci-après les impressions d'un des participants. Bravo, les amis, la Fraternelle est fière de vous !

Classement officiel

	Tir	Marche Pl.	Pist. Obst.	Tact.	Régl.	Armt.	Franch.	Gen.	Energ.	Marche Sec.	Total
1 Gr.	3	3	0 0	1 0	1	1 1	1	0	0	2	13
1 Ch. A.	3	3	1 0	0 1	1	1 1	1	1	1	3	18
1 C	3	3	0 0	1 0	1	1 1	1	0	1	3	15
3 Cy	3	3	0 0	0 0	1	1 1	1	0	1	2	13

APRES LE « CHALFUSAS » A BOURG-LEOPOLD

1 Ch. A. ! « Nous étions bien les plus forts »

C'est bien cette exclamation qui fusait le plus souvent dans les rangs de la 2^e Cie du 1 Ch. A. à l'issue de sa victoire au Challenge Fusilier d'Assaut qui s'est déroulé du 23 au 28 février 1970 à Bourg-Léopold. Notre propos ne sera pas de faire ici des déclarations fracassantes à la manière de quelque boxeur victorieux ou de tel joueur d'une grande équipe de football, même si dans le cas présent la victoire ne souffre d'aucune bavure. Nous avons voulu nous remémorer les grands « moments » de la compétition et, en tant que participant à ce challenge, évoquer quelques impressions : quels furent, tour à tour, nos espoirs, nos joies, nos craintes durant ces quelques jours.

Les « Forces » sont sur place dès le dimanche 22 février après-midi. Le voyage de Spich à Léopoldsborg est sans histoire ; le temps maussade n'engage certes pas à l'optimisme mais tous sont confiants et attendent fermement la marche de peloton du lendemain.



La détente des fusiliers d'assaut, autour du Chef de Corps.

Mais, à la surprise générale, le premier plat de résistance n'est pas la marche de peloton mais bien un entraînement à la bonne vieille piste d'obstacles de la chaussée de Hechtel. Initiative quelque peu « sadique » s'il en est, mais combien géniale et profitable, comme cela se confirmera par la suite !

L'après-midi, Janion au vent, le peloton, bien emmené par le lieutenant Paermentier et le sergent Roosen, accomplit le parcours des 14 km qui se terminera, comme il se doit, sur un envoi de la « Marche des Chasseurs Ardennais ». Le Challenge est lancé !

Mardi 24 février... Tir : épreuve type du bon soldat. Le temps est beau, peut-être trop pour des hommes qui ont été entraînés dans les conditions atmosphériques moins favorables. Mais qu'importe ! Bientôt les coups de feu crépissent. Moments d'angoisse !... 99 impacts, le meilleur résultat de la journée !

L'épreuve suivante, le règlement n'est qu'un formalité, si bien qu'au terme de cette journée les adversaires se retrouvent à égalité : 9 points partout avec l'avantage du tir aux Ardennais.

Mercredi 25 février... Epreuves de tactique : les trois sections se comportent très honorablement, car elles y ont été préparées de main de maître par notre commandant de compagnie, le capitaine BEM Dieu.

C'est aujourd'hui le jour « J », le jour où le Challenge se gagne ou se perd, car au programme figure également la piste d'obstacles qui doit être bouclée en moins de 9 minutes par toutes les sections.

Tour à tour, les 1^{er} Grenadiers, 1^{er} Carabiniers, 3^e Carabiniers cyclistes s'y brient les dents. Les Ardennais, suite à un échauffement approprié sous la conduite du 1^{er} sergent-major Gerardy et grâce à une technique soigneusement mise au point, réussissent à 100 % les deux sections dans les délais.

L'avance se chiffre alors à 2 points ; la victoire se dessine. Dès lors, toutes les onomatopées (pas bien méchantes d'ailleurs) que suscite parfois notre emblème font place à un silence admiratif.

Il faut avoir disputé de telles épreuves où l'on s'aide, où l'on souffre ensemble pour éprouver cette joie dans l'effort, cet esprit de camaraderie, où plus rien ne compte sinon le but à atteindre, où l'on oublie même le temps qui passe (c'est d'ailleurs le cas de la 3^e section qui échoue de très peu : 4 secondes à la piste).

Cette même 3^e section, brillamment entraînée par le sergent Collette, va d'ailleurs se racheter le lendemain, car elle est la seule de son groupe à réussir l'épreuve du lancement de grenades.

Entretemps, la 2^e section du sergent Boulanger se qualifie en navigation, la section du 1^{er} sergent Colbrant, au tir à l'Energ.

Avant-dernière épreuve : l'armement, qui se déroule parfaitement. Dès cet instant, avec une avance de trois points sur les autres unités et l'avantage que nous procure le tir, nous savons déjà que nous avons remporté le challenge !

Il reste à accomplir la marche de nuit par section. Allons-nous déjà nous endormir sur nos lauriers ?

C'est bien mal connaître l'ardeur des Chasseurs Ardennais !

De fait, les 3 sections la réussissent ; la 1^{re} section conduite par le 1^{er} sergent Colbrant se payant même le luxe de parcourir les 12 km en 1 h 37. La 2^e compagnie remoue ainsi avec le succès au Challenge Fusilier d'Assaut !

Vendredi 27 : c'est l'heure de la récompense. C'est d'abord le chef de Corps, le lieutenant-colonel Stenuit qui félicite les héros du jour, tous ceux qui ont pris part à la victoire.

Personne n'est oublié, et le Colonel trouve en la personne du SM Dorane un allié de choix pour créer bien vite une ambiance de franche bonne humeur.

L'après-midi a lieu le défilé et la remise des médailles, épreuve la plus difficile du Challenge d'après certains, peut-être à cause du froid !

Après l'effort...



Après l'effort...

Après la traditionnelle « photo de famille » autour du Spich, l'heure du retour à Spich. Chacun quitte Bourg-Léopold avec un léger regret de cœur car on ne quitte qu'avec peine ce qu'on a appris à aimer. Cependant, on est joyeux à l'idée de retrouver toutes les compagnies qui nous attendent au quartier, celles que nous représentons et qui ont eu confiance en nous.

Bourg-Léopold est terminé. Vive Bourg-Léopold et le Challenge Fusilier d'Assaut 1970 !

Mais déjà on songe à la prochaine épreuve. Puisse ce Challenge rester au sein de notre prestigieuse Batallion !

Pour cela, il faut que soient toujours présents l'esprit d'équipe, le travail et la volonté qui nous ont animés durant notre séjour à Bourg et que résume très bien notre devise : « Résiste et Mords ». C'est peut-être là le secret de la réussite.

N.D.L.R. — Avec une compagnie comme celle 2^e, en règle de cotisation à 100 %, cette 2^e qui avait déjà remporté le Trophée du recrutement de la Fraternelle pour l'exercice 1969, nous étions quasi certains de voir revenir le Trophée du CHALFUSAS au 1 Ch. A. !

LA CITE DE L'ESPOIR

Comme annoncé dans notre numéro précédent, certaines rentrées étaient en core attendues.

Le résultat global de la tombola « Cité de l'Espoir » se soldait par un montant net de 676.899 FB.

Notre Président national, dans son édifiant, comprenait la réception de l'organisateur mais ne partageait cependant patiemment son point de vue. Nous avions cru, disait-il, pouvoir apporter ces pauvres enfants un million de francs et nous n'étions arrivés qu'à un peu plus de 675.000 ; ce qui n'était tout de même pas mal du tout.

En page 15, nous signalions, qu'en moins de deux ans, la Fraternelle Ch A avait procuré près d'un million de francs à ce home d'enfants handicapés.

Le mot PRES est à présent à supprimer et à remplacer par... PLUS d'un million de francs.

En effet, les rentrées attendues et qui ont encore dépassé tous les espoirs le plus optimistes se soldent par un montant de 68.626 FB.

La recapitulation ci-après permet d'avoir une vue d'ensemble des opérations.

Tombola de mars 68 :	Bénéfice net	FB 273.64
Tombola de déc. 68 :	Bénéfice net	24.74
Tombola de nov. 69 :	Bénéfice net	676.89
Dernières rentrées		FB 975.28 676.89

Total général 1.043.91

On aurait pu croire que l'organisation aurait été, cette fois, satisfaisant étant donné que nous avions procuré PLUS d'un million aux malheureux gosses de La Cité de l'Espoir.

Et bien, il ne l'est pas encore. Ci-après copie d'une lettre de La Cité de l'Espoir :

Mon cher Monsieur Leuris,
Le Comité de gestion de La Cité de l'Espoir a pris acte des différentes opérations bénéfiques réalisées au profit de La Cité de l'Espoir par les Chasseurs Ardennais sous votre impulsion. Ces opérations ont rapporté la coquette somme d'un million de francs belges.

Nous avons constaté également les difficultés d'organisation que nous rencontrons nous-même pour nos propres activités et nous sommes sur place, c'est-à-dire en Belgique.

Devant cette situation, nous serions particulièrement heureux si vous acceptiez la mission d'être notre représentant officiel pour l'Allemagne, ce qui vous donnerait le pouvoir de traiter, avec notre accord, tous les problèmes posés par ces différentes organisations en Allemagne.

Nous attendons dans votre prochaine réponse votre accord pour cette mission de confiance qui traduit à nos yeux une reconnaissance de notre Institution envers vos excellentes qualités d'organisateur et d'homme de cœur.

Dans l'attente de vos nouvelles, croyez, Cher Monsieur, à toute notre amitié.

(Sé) Le Directeur,
M. Leroy.

Cette année, pas de tombola. (Organisée par les Chasseurs Ardennais.)

Mais... étant donné ce qui précède, j'ai passé un contrat avec le sous-chef de musique principal de la Musique du 1^{er} Corps Contrat par lequel Freddy Lefèvre (musicien-compositeur) avec le concours de musiciens de la Musique du 1^{er} Corps (titre privé) et de Gérard Procureur de la musique des FDI (à titre privé), s'engage à fournir 1.000 disques reproduisant deux de ses meilleures compositions « Vienneses » et « Les Violons ». Disques qui sont mis en souscription au prix de 100 FB. Le bénéfice intégral réalisé sur la vente de ce disque est exclusivement réservé à La Cité de l'Espoir.

Le compositeur, lui-même, cède les droits d'auteur à cette institution pour enfants handicapés.

LA VIE AU 20^e D'ARTILLERIE

Le billet de César

L'année 1969 fut fertile en événements. D'abord, il y eut la « restructuration ». Le 20 A. vit son organisation profondément modifiée, avec tout ce que cela comporte d'évacuations de matériel, de mutations de personnel et de bouleversement administratif.

Vers la fin juin, on vit poindre la lumière au bout du tunnel : le Bataillon reprenait tout doucement son rythme. Il commençait à « se mettre en régime ». C'est à ce moment précis qu'intervient un changement de commandement. Le Lt-col. Schmitz s'en fut occuper de hautes fonctions au SHAPE et remit le commandement du Bataillon au Lt-col. Urbain. C'est le cœur lourd que le Lt-col. Schmitz quitta le 20 A. qu'il commanda pendant deux ans et où il fut également commandant en second pendant deux ans. C'est avec fierté cependant qu'il put remettre un bel outil à son successeur.

Le Lt-col. Urbain est une figure bien connue de nos artilleurs. Pendant plusieurs années, il fut S3 à l'EM de l'Aie 16 Div. et à ce titre, il effectua de fréquentes inspections dans tous nos bataillons. Ensuite, il fut affecté au bureau d'études de l'École d'Artillerie où sa profonde connaissance de l'arme et sa compétence technique furent fort appréciées.

Les choses ne traînèrent guère, et le « régime de croisière » fut relégué au rayon des souvenirs. Il fallut, en effet, mettre à l'épreuve les divers changements intervenus, améliorer les méthodes, corriger les imperfections. Les manches retroussées, le chef de Corps se mit à pétrir la pâte. Le 30 août, le Bataillon eut son « Dry training » dans la région de Cologne. Le « Dry training »

est un des nombreux termes du vocabulaire Pop que nous utilisons volontiers (à tort) à cause de la brièveté de l'exclamation et du caractère savant que cela nous confère. D'ailleurs « Exercice Sec » a bien moins d'allure et offre de fâcheuses analogies avec le « Cul Sec » bien connu. Au fait, Dry Training signifie simplement : exercices de tir... sans tir.

Cela peut paraître curieux; l'artillerie est ainsi faite que même si aucun obus n'est tiré, il n'en reste pas moins que l'on puisse faire le déploiement du matériel et effectuer tous les calculs nécessaires au tir. Il est même très possible de déterminer après coup l'endroit où seraient tombés les projectiles et corriger ainsi d'éventuelles erreurs. Or, c'est précisément le but de l'instruction : déceler les fautes, démasquer les sources d'erreur et y porter remède.

Ce fut très dur, mais aussi très profitable. En effet, à quelques semaines de là, la batterie A, sous le commandement du cdt Havaux s'en fut stupéfier les biches et les chevreuils d'Elsborn par la justesse de ses tirs. Pendant ce temps, la batterie B du cdt Zarzycki faisait du « Dry », histoire de n'accuser aucun retard sur sa consœur.

Pourtant, « Dry » et Elsborn ne furent que brouilles comparés à ce qui attendait le Bataillon tout entier à Munster. Beaucoup d'anciens Chasseurs connaissent cette localité du nord de l'Allemagne. Plusieurs camps de prisonniers de guerre se trouvaient dans la région (Trauen, Fallingb., Stalag 11 B) et non loin de là, s'élevait le sinistre camp d'extermination de Bergen-Belsen, où mourut la petite Anne Franck. C'est là que nous allions subir nos tests annuels. Il s'agit d'un véritable examen auquel est soumis tout le bataillon : pen-

dant 48 heures d'affilée, il sera retourné sur toutes ses coutures, examiné, scruté, soumis à des épreuves de tir, à des mouvements inopinés, à des attaques de partisans, à des assauts aériens, à des interrogatoires minutieux, à des... bref à beaucoup de choses. Les arbitres s'attachent à interroger spécialement les jeunes miliciens : ils les mettent dans des situations difficiles pour juger leur réaction, ils les interrogent sur la guerre des gaz, sur l'attitude à adopter lors d'une explosion nucléaire, sur les premiers soins, sur l'entretien et le maniement des armes portatives, sur le « drill » des sentinelles, sur les signaux conventionnels, sur les... sur beaucoup de choses.

Il ne s'agit pas uniquement d'un test national.

Le 20 A. étant un bataillon à capacité nucléaire, il est soumis à l'autorité de Northag. En plus des arbitres belges, il y a donc des observateurs étrangers. Ce sont des officiers d'une des armées de l'OTAN. Ils sont chargés d'émettre un avis quant à la valeur opérationnelle de l'unité.

Notons que des officiers belges assistent au même titre aux tests des bataillons étrangers. Un bataillon testé de cette manière représente réellement son pays. Il met tout en œuvre pour le faire dignement.

Or, quand on sait qu'un soldat fait 12 mois de service, qu'il faut en décompter deux mois de congé, qu'il faut encore en déduire les dimanches, les jours fériés, les inévitables corvées dues à la vie communautaire, quand on sait que les journées n'ont que huit heures et que tous les ans le travail est à refaire avec une nouvelle levée, quand on sait que le cadre doit en plus entretenir ses connaissances, suivre des cours et subir des examens... on a compris : le travail ne manque pas.

D'ailleurs, le travail porte ses fruits et les tests furent une réussite. Pas question cependant de s'endormir : l'exercice ARTEX nous entraîna fin octobre dans un tourbillon où se retrouvent tous les artilleurs du Corps d'Armée. Puis, vint « Arty Cocktail ». Là, ce fut grandiose. La presse en a abondamment parlé : ce fut une démonstration unique des possibilités de notre Artillerie devant près de 3.000 spectateurs et devant les représentants des chaînes de radio et de télévision. Ce jour-là, encore, les canons « à la hure » du 20 A. firent vibrer les vallons de leurs mugissements. Le 20 A. eut un gros succès de foule : dame, n'était-ce pas la seule unité à capacité nucléaire ? On ne parlera pas ici de tonnage d'obus expédiés ce jour-là, ni de la puissance des explosifs, ni de la hauteur des trajectoires, ni de la portée des tubes, ni du rectangle de dispersion... car si les artilleurs sont friands de chiffres, ils s'en voudraient d'infliger une indigestion à leurs amis Chasseurs Ardennais. Simplement, ce fut impressionnant.



20 A - Arty Cocktail - Octobre 69 - Elsborn - Obusier de 8" (204 mm) à capacité nucléaire.

Le retour en garnison nous réservait une agréable surprise : le 1^{er} Bataillon de Chasseurs Ardennais nous offrit deux « perbes sangliers ». Depuis lors, nos cérémonies de salut au Drapeau se déroulent sous l'œil intéressé, quoique un peu inquiet, de nos deux mascottes.

Puis vint l'hiver et sa léthargie enneigée.

Léthargie enneigée ? Kekseksa ? Excellente occasion, au contraire de faire

de l'entraînement en « milieu hostile », et de, serogneugneu, tester la résistance de nos braves troupiers, et d'éprouver le matériel... On ne fait pas la guerre qu'en été, bon sang ! Ni à Saint-Tropez (1). Non mais... Léthargie ? Montrez-moi donc le programme de demain !

Je vous le disais bien : le régime de croisière, mon Dieu, que c'est loin...

CESAR.

(1) Dommage.

Les pertes belges au cours de la guerre 1940-1945

Dans son excellent ouvrage, que nous recensons par ailleurs, sur les Forces armées belges en 1940-1945, le professeur de l'ERM J.L. Charles rapporte les renseignements qui lui ont été fournis par le Service historique des Forces armées concernant les pertes de l'Armée belge au cours de la guerre 1940-1945. Selon ces indications, 5.481 militaires auraient été tués au cours de la campagne des dix-huit jours, 1 seraient décédés des suites de leurs blessures en mai et juin 1940 : le chiffre inclut les pertes subies en France et en Hollande. A elle seule, la bataille de la Lys a coûté la vie à 2.549 militaires.

C'est assez normalement l'Infanterie qui a payé le plus lourd tribut, avec 3.555 morts dont 214 officiers ; l'Artillerie 752 morts ; le Génie 290 ; la Cavalerie 285 ; la Gendarmerie 91 ; et les autres unités 487. Sont tombés en territoire français 140 belges, et hollandais 165.

Le nombre de civils tués durant la même période est supérieur à celui des militaires : 6.552. Ainsi donc, plus de 12.000 Belges ont perdu la vie au cours de la campagne de 1940.

Les chiffres ci-dessus, et nous quittons alors l'ouvrage du professeur Charles, appellent un certain nombre de réserves. En effet, aussi étonnant que cela puisse paraître, on n'a pas encore procédé, jusqu'à présent, à l'établissement systématique et scientifique de la liste des pertes de l'Armée belge au cours de la campagne de mai 1940. Après la première guerre mondiale, le *Moniteur belge* a publié la liste des quelque 40.000 militaires qui

avaient été tués entre 1914 et 1918. En 1940, dans le désordre qui a suivi la capitulation et alors qu'un nombre considérable d'autorités civiles s'étaient prudemment repliés dans le Midi de la France, sinon plus loin, beaucoup de corps de militaires tués furent repris par les familles, sans que le ministère de l'Intérieur, notamment, en ait été officiellement averti. Depuis plus d'un an, le Service Historique de l'Armée, et plus particulièrement le major Bikar, s'efforce de réunir des renseignements officiels concernant les tués et les blessés de la campagne de mai 1940. Le travail a été commencé par les Chasseurs Ardennais parce que, écrit-il dans une note introductive,

« ...c'est pour leur faire honneur. Jamais, » en effet, l'armée belge ne compta dans ses rangs de plus beaux régiments. Les « Chasseurs Ardennais, bien que mal » armés — leur 1^{re} Division ne comptait, » par exemple, aucun mortier et avait seulement 32 canons anti-chars, pour 60 » dans une division « normale » — se sont » battus avec courage partout où ils ont pu » le faire.

« Leurs quelque 500 morts — sur environ » 6.000 pour l'ensemble de l'Armée belge » — témoignent de leur vaillance ».

Le major Bikar a commencé son travail par le premier régiment de Chasseurs Ardennais, et il a sollicité à cet égard le concours de la Fraternelle. Nous avons nous-mêmes trouvé dans les listes, établies cependant avec soin par le Service de l'Historique avec le concours de l'Office central de la Matricule, un certain nom-

bre d'erreurs, et nous avons pu ajouter plusieurs noms. Pour le seul 1 Ch. A., le tableau officiel des tués et blessés mortellement, au cours de la campagne de mai 1940, s'établit à 87, et celui des blessés au double environ. (Le monument du 1 Ch. A. à Spich comporte 117 noms, mais il y a notamment des morts du 4 Ch. A.)

Ajoutons qu'il y a quelques années, la Fraternelle avait procédé à un recensement des Chasseurs Ardennais tombés au champ d'honneur en 1940, et il totalisait selon les chiffres du colonel Mathen (il n'a pas été établi de relevé nominatif), environ 650 morts et au moins 2.000 blessés. Quand on ajoute les Chasseurs Ardennais tombés dans la Résistance et les combats de la libération, ceux qui sont décédés dans les camps de prisonniers de guerre et les prisons et camps de prisonniers politiques, on atteint certainement le chiffre de mille morts.

Nous revenons à l'ouvrage du professeur Charles qui indique, plus loin, que les pertes des Forces belges de Grande-Bretagne ont totalisé 1.170 unités. Chose peu connue, plus de la moitié des morts sont des marins de la Marine marchande : 587. On trouve ensuite la section belge de la RAF : 207 ; les agents en mission spéciale : 120, ce chiffre comprenant 35 décédés en 1945-1946 des suites de leur déportation ; les Forces de terre, c'est-à-dire la brigade Libération, les parachutistes et les commandos : 116 ; les militaires tués dans les rangs des Forces alliées : 60 ; et les militaires décédés en Grande-Bretagne dans des bombardements, des accidents en service commandé ou par maladie : 60 également.

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

— Affranchir suffisamment leurs papiers. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 3,50 F.

— Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.

— Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à « Président national », « Secrétaire national ».

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au CCP de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au CCP particulier de celui-ci et non à celui de la trésorerie nationale.



Toute l'équipe peut se reposer à l'aise sur le canon d'un obusier de 8 pouces.

LA FIERTE DES CHASSEURS ARDENNAIS

Nous défilions dans les rues montueuses de Saint-Hubert, chaudement baignées du soleil de juin, parmi nos camarades anciens prisonniers de guerre. Nous défilions, ou plutôt nous déambulions au gré des groupes et de notre humeur quelque peu vagabonde, nous emplissant les sens de la féerie des couleurs, du sourire des gens, du charme des mini-jupes et des flons-flons des fanfares qui nous accompagnaient. Nous regardions, nous écoutions et même, nous réfléchissions.

Nous avons pensé que ce long cortège pourrait très bien être celui qui se déploierait en 1970, devant les autorités, pour magnifier le 25^{ème} anniversaire de notre Fraternelle. Ce pourrait être un tel cortège, mais avec, en plus, cette empreinte spécifiquement « Chasseur Ardenne » qui marque toutes nos manifestations et arrache, à tous ceux qui en sont les témoins, une admiration non déguisée.

Rappelons, pour ceux d'entre nous qui sont allés à Vinkt en 1968, avec quel élan nous avons défilé devant les plus hautes autorités, au rythme caractéristique de notre marche, de ce pas rapide et régulier dont la cadence laisse ébahis les profanes qui n'ont pas porté notre béret vert. Le délégué du Roi et les autres hauts dignitaires n'ont pas caché leur admiration au premier d'entre nous, le Président Hubert.

C'est en de telles circonstances qu'il est agréable de lire, dans les yeux des gens qui vous font la haie, cette sympathie vivante qui vous submerge, cette amitié franche qui éclate en applaudissements à la vue de votre groupe compact, ordonné, à la fière prestance, malgré l'âge. On admire ceux de 40 qui tiennent toujours le haut du pavé sans flancher, illustrant à merveille cette unité qui fait notre force, basée elle-même sur un passé de discipline parfois bien dure et de sacrifice.

Il faut avoir participé aux cérémonies annuelles de mai à Courtrai, où les Chasseurs Ardenne forment une délégation distincte et toujours imposante, pour comprendre en quelle estime le monde des anciens combattants porte les bérets verts. Croyez-vous qu'il s'entende souvent des exclamations comme celle que nous avons ouïe cette année, sortant de la bouche du responsable de l'ensemble des anciens combattants en ce même Courtrai : « Messieurs les Chasseurs Ardenne, je voudrais ordonner à nos groupes le « tête à droite » en passant devant vous » ?

Il est remarquable de constater l'amitié que nourrit pour nous la marine nationale et cela, à chaque fois qu'un détachement participe au défilé. Il est devenu coutumier, pour ce détachement au « portez armes » de prolonger sa marche pour passer devant le front de nos anciens, impeccablement alignés, saluant d'un seul élan la formation de la marine, alors que l'officier, sabre au clair, ne manque pas une seule fois de nous crier, d'une voix toute cordiale : « Je vous salue, Messieurs les Chasseurs Ardenne ».

Savez-vous que tout le défilé de Courtrai, en 1969, s'est déroulé au son d'une seule marche, la nôtre ? Ce ne peut être l'effet du hasard, il faut bien le reconnaître.

Nous sommes fiers de notre passé et heureux de sentir le prestige dont s'aurole le nom des Chasseurs Ardenne. Mais nous sommes fiers aussi de nos successeurs, de nos jeunes soldats au béret vert, éduqués dans l'esprit des aînés par leurs cadres dont la tradition de fidélité à notre idéalisme se maintient sans faiblir. Nous sommes fiers de n'avoir pu retenir nos larmes quand, par exemple, les hommes du bataillon de Spich, lors des fastes du 1^{er} Ch. A., défilèrent crânement devant leurs parents et devant nos drapeaux, portant dans leurs yeux et dans leur attitude les marques d'une confiance inébranlable dans la valeur de leur régiment et la promesse sans détours, du don de leur force et de leur jeunesse au pays, si besoin en était. Car ces gosses si décidés, ces enfants de chez nous qui prennent conscience tout à coup de la responsabilité qui leur incombe, en terre étrangère, sont le reflet fidèle de ce que nous étions à 20 ans. Qu'importe s'ils ont troqué les vélos contre des chars de combat, l'esprit est resté le même, parce que l'exemple des Anciens est à l'origine d'une légende de courage, d'abnégation et d'héroïsme dont ces jeunes sont imprégnés et en fait des hommes prêts à tout moment à résister et à mourir comme le firent leurs aînés, s'il prenait à quelque nouvel assaillant l'idée d'attaquer notre pays.

Paul TALBOT.

TERRE DE POETES...

« La Belgique est une terre de poètes », écrivait récemment le très sérieux journal français « Le Monde ». Et de consacrer presque une page à nos « nouveaux poètes » de langue française dont, poursuivait l'introduit, l'apparition « constitue pour la Belgique, et pour l'ensemble de la poésie française, un enrichissement d'une singulière portée ». Jugez plutôt par le morceau ci-après, dont nous ne vous révélerons pas le nom de l'auteur, mais auprès duquel Alfred de Musset, Baudelaire et Sully Prudhomme ne sont que des poètes mineurs : il paraît que l'intéressé est doué d'un « écstérisme malin ».

DOUDOUX. DOUDOUX

« La Nerve,
 » la Mégotte,
 » la Coupa, le Gnon avec la Gnonne,
 » les Nerfs - comment dire ? - la
 » Bouche, la boubouche sans moteur :
 » doudoux
 » doudoux
 » doudoux, l'Œu dans les Yeux
 » à la caisse à savon d'eux trous d'Sang.
 » L'un et l'un. Faisant pente à part.
 » Le Gros-Visage de traviole ».

Nous ne résistons pas au plaisir d'en reproduire un autre, du même :

LA SEULE

« Elle écosse ses nylons et son collant n'a plus qu'à aller
 » se pencher par la garde-tou du tauteuil - Tue-toi ! -
 » Garde-tolle ! Ah, c'est mince ! - Pois-chiches, bouts d'labac
 » cernes en ronds d'café collé - Ecrasez ! Videz !
 » Ou remplir le saxo à chaleur ?...
 » Ou bien, elle dort, dans l'herbe à lapin de la fumée.
 » Comme du colza, dans la lampe.
 » Chevilles de lapin et pattes de Malheur :
 » la Solitude, la Solitude ! »

C'est beau, tout de même, l'instruction, dirait M. Kakebroek. Nous qu'on accuse, non sans raison, de manquer de fierté nationale, nous avons désormais lieu de nous pousser du col : un pays qui engendre des poètes à ce point inspirés a droit au respect de tous ! « Le poète est semblable au Prince des Nuées », écrivait Baudelaire, et « ses ailes de géant l'empêchent de marcher ». C'est sans doute pour cela que le nôtre est tombé sur la tête.

AMIANTIFERA di BALANGERO

S.p.A. MILANO

Représentation pour la Belgique et
 le Grand-Duché de Luxembourg

A. DECRUYENAERE

Rue du Loutrier 43 — 1170 Bruxelles - Watermael

Tél. (02) 73.36.01

Ancien des Chasseurs Ardenne

Membre de la Fraternelle



APPLICATIONS :

L'amiante est pur et exempt de talc. — Différents calibres suivant l'utilisation — Fabrication asbeste-ciment, carton d'amiante — Adjonction pour les produits isolants pour toitures — Adjonction pour les bandes de freins — Adjonction en papeteries et cartonneries — Adjonction pour la fabrication de la couleur et peintures — Micro-amiante pour asphaltages et entretien des routes.

ONAC - Les ressortissants

L'Œuvre nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre rappelle la liste de ses ressortissants :

A. — *Peuvent bénéficier de l'aide matérielle et morale de l'Œuvre :*

1. Les prisonniers politiques 1914-18 et 1940-45 et les bénéficiaires du statut des prisonniers politiques 1940-45.
2. Les combattants 1914-18 et 1940-45, les agents de renseignements et d'ac-

tion, les résistants armés, civils et par la presse clandestine, les combattants du corps expéditionnaire de Corée.

3. Les déportés 1914-18 et 1940-45, les réfractaires 1940-45 non invalides et ayants droit : les orphelins âgés de moins de 18 ans et les veuves de toutes les personnes précitées, que le défunt ait ou n'ait pas perçu de son vivant une pension d'invalidité.

4. a) Les orphelins mineurs ou incapables, les veuves et ascendants des victimes militaires et civiles des deux guerres qui bénéficient d'une pension de guerre;
 b) Les orphelins, veuves et ascendants des victimes des événements du Congo.

B. — *Peuvent bénéficier de l'aide morale :*
 — Les orphelins de guerre majeurs.

SECRETARIATS REGIONAUX ET PERMANENCES (EXTRAITS)

Siège	Adresse	Jour	Heure
PROVINCE DU BRABANT			
Secrétariat régional BRUXELLES	place Bara 18 Tél. 22.52.90	lundi, mercredi	9 h — 12 h
PROVINCE DU HAINAUT			
Secrétariat régional MONS	place Léopold, 12 Tél. (065) 324.39	1 ^{er} et 3 ^e vendredi	9 h — 12 h
BOUSSU	Adm. communale	1 ^{er} jeudi	9 h — 11 h
CHARLEROI	Hôtel de ville, salle 4 Tél. (07) 32.23.66	1 ^{er} et 3 ^e lundi	9 h — 12 h
LA LOUVIERE	Justice de Paix Tél. 218.67	2 ^e lundi	10 h — 12 h
TOURNAI	Hôtel de ville (salle de réunions) Enclos St-Martin	2 ^e et 4 ^e mercredi	10 h — 12 h
MOUSCRON	Hôtel de ville	1 ^{er} mardi	10 h — 12 h
PROVINCE DE LIEGE			
Secrétariat régional LIEGE	rue des Guillemins 17 Tél. (04) 52.31.38 - 52.32.15	tous les vendredis	9 h — 12 h 30
EUPEN	Hôtel de ville Tél. 520.01	3 ^e vendredi	10 h — 12 h
HUY	Ancien Cloître des Frères Minimes rue St-Rémy 3	1 ^{er} mercredi	9 h 30 — 12 h
SAINT-VITH	Hôtel de ville Tél. n° 1	3 ^e mardi	10 h 30 — 12 h 30
VERVIERS	O.N.I.G. rue de la Banque	1 ^{er} et 3 ^e mercredi	13 h 30 — 16 h
PROVINCE DE LUXEMBOURG			
Secrétariat régional ARLON	rue des Déportés 28 Tél. (063) 220.67	1 ^{er} jeudi	9 h 12 h
BERTRIX	Hôtel de ville Tél. 410.11	4 ^e jeudi	10 h — 12 h
BOUILLON	Maison de repos	2 ^e jeudi	13 h — 15 h
MARCHE	Hôtel de ville Tél. 317.98	1 ^{er} lundi	10 h 12 h
PROVINCE DE NAMUR			
Secrétariat régional NAMUR	rue de la Tour 7 Tél. (081) 257.29	mercredi	9 h — 12 h
ANDENNE	Hôtel de ville Tél. 212.55	2 ^e vendredi	10 h — 12 h
AUVELAIS	Hôtel de ville Tél. 77.10.64	2 ^e mercredi	10 h 30 — 12 h
DINANT	Hôtel de ville Tél. 231.67	3 ^e vendredi	10 h — 12 h

Fabrication de tous

MOBILIERS métalliques

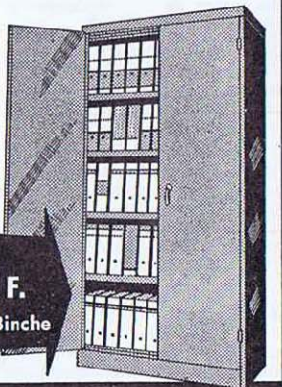
DE BUREAU et DE CUISINE

STANDARD et "sur mesure"

★ TOLES
BLANCHES
DE 1^{re} QUALITE

★ EMAILLEES
AU FOUR

De l'usine au client
sans intermédiaire !



~~3.250 F.~~

2.450 F.

Prix départ usine Binche

ACCOGIL S.P.R.L. Tél. : 12.39.61-62
13, rue Guimard, Brux. 4

★ DOCUMENTATION SUR DEMANDE ★

Flan *SUCRÉ-GESUIKERD*



GOÛT VANILLE SMAAK

Imperial
2 DOSES

Imprimerie et Publicité du Marais

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, BRUXELLES 1

Tél. : 18.68.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



Editeurs-propriétaires des Revues

TOUTES IMPRESSIONS
TOUTES EDITIONS
TOUTES PUBLICITES

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX
EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI
CADEAUX ET OBJETS D'ART

Editeur responsable : Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Imprimerie et Publicité du Marais, s.a. - Administr.-Directeur : E. GILLI - Rue de Flandre 169 - 1000 Bruxelles